



AUGMENTATION DES SALAIRES PRIME DE LANCEMENT POUR LES INTERIMAIRES LA DIRECTION DOIT PASSER A LA CAISSE !!!

04/02/2015

Les «négociations» sur les salaires ont débuté le 27 janvier, la CGT a remis à la direction une liste de revendications :

- ✓ Revalorisation des grilles de salaires (voir dépliant distribué),
- ✓ Remplacement du complément de carrière et des blocs par une augmentation de 5% sur le salaire de base pour les salariés qui n'obtiendraient pas un changement de coefficient dans les 3 ans,
- ✓ Un 13^{ème} mois,
- ✓ revalorisation des primes d'un minimum de 10%, toutes confondues,
- ✓ respect du coefficient d'embauche par rapport au diplôme.

Certains bons penseurs vous diront que les revendications de la CGT sont utopiques alors que ces derniers ont vu leur rémunération augmenter de 30% en 2013 (200 000€).

Les 10 plus gros salaires de chez Renault se sont répartis en 2013.... 8,767 millions d'€uros de rémunération alors qu'ils ont décidé eux, de nous mettre à la soupe car l'entreprise serait en difficulté !!!!

Il est vraiment temps que tous les salariés de Renault se mobilisent pour une répartition plus juste des richesses qu'ils ont créées !!!!

La direction annoncera le montant de la prime de résultat aux bénéficiaires le 13 février pour essayer d'enfumer les salariés comme tous les ans et vendre au mieux son accord de compétitivité !!!

Notre bulletin de salaire et la rémunération qui va avec, reste la base essentielle de notre travail et il nous permet de vivre (loyer, factures, nourriture etc...). **Ne pas se battre pour son salaire revient à accepter la perte du pouvoir d'achat que nous subissons depuis des années chez Renault !!!**

ALORS LE 13 FEVRIER ...TOUS EN GREVE

PRIME DE LANCEMENT POUR LES INTERIMAIRES

Les salariés ont été conviés lundi dernier à la grande messe organisée par le directeur, ce dernier a remercié au moins 5 fois par séance les salariés qui ont réussi le lancement (dans la douleur !!!) du trafic. Nous trouvons assez ironique que ce dernier ait refusé de verser le montant du bonus (250 € bruts) du lancement aux salariés intérimaires.

La théorie du « *c'est pas possible* » ne tient pas la route car il suffit tout simplement à la direction de verser ce montant avec le libellé « prime exceptionnelle », ce qui se pratique d'habitude chez Renault !!! Mr Moignard appelle cela la « *machine à motivation* », alors nous l'invitons à motiver tout le monde mais surtout à reconnaître réellement l'implication des salariés intérimaires.

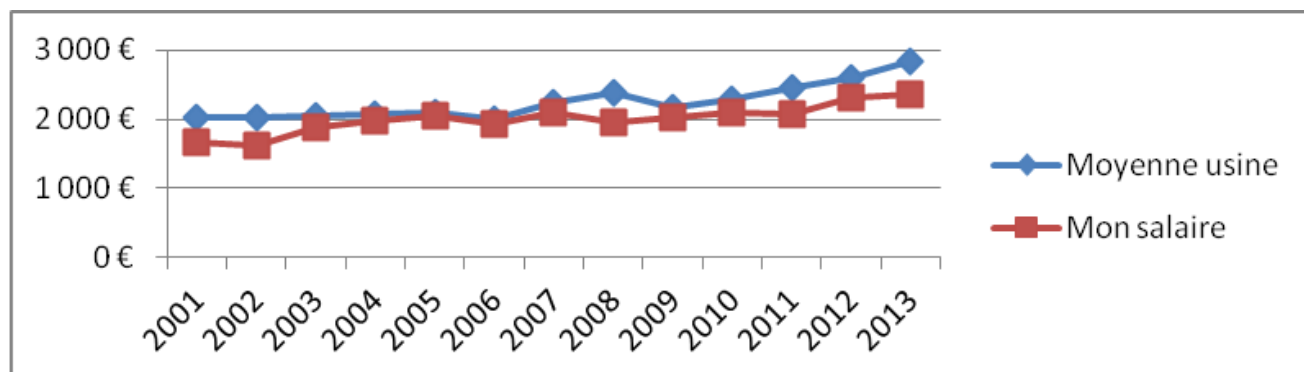
MON SALAIRE EST-IL DANS LA MOYENNE ????

Tous les ans, la direction nous informe dans le bilan annuel de Sandouville du salaire mensuel moyen brut par corps de métier. Cette année, nous avons décidé de vous informer de ces salaires moyens et ainsi de vous permettre de vous situer par rapport à la politique salariale de l'entreprise.

La CGT a mis en place un outil informatique qui vous permettra de comparer votre salaire avec la moyenne des salaires de votre catégorie professionnelle de 2001 à 2013 (source la direction, 2014 n'a pas été communiqué).

Exemple d'une projection pour un salarié APR (en catégorie professionnelle, il existe à Sandouville plusieurs types de population : APR, technicien pro, employé, technicien, maîtrise, ingénieur et cadre)

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Salarié (31 ans ancienneté en 2013)	1 678 €	1 619 €	1 882 €	1 966 €	2 049 €	1 930 €	2 102 €	1 957 €	2 020 €	2 099 €	2 080 €	2 304 €	2 358 €



On peut voir rapidement qu'avec 31 ans d'ancienneté, le salarié gagne 500€ bruts de moins par mois par rapport au salaire moyen APR pour 2013. La direction doit pouvoir s'expliquer sur cet état de fait.



Si vous désirez faire votre comparatif rien de plus simple il vous suffit :

d'envoyer à l'adresse cgt.syndicat.sandouville@wanadoo.fr une demande « mon salaire » avec votre catégorie professionnelle, nous vous enverrons le fichier excel et la marche à suivre.

OU

de remplir le bulletin joint ci-dessous et le remettre à un militant CGT qui vous rendra dans les plus bref délais votre courbe.

NOM : PRENOM : UET :

CATEGORIE PROFESSIONNELLE : APR TECHN.PRO EMPLOYE TECHN. MAITRISE
INGENERIE/CADRE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Salarié ancienneté													

bulletin de salaire de décembre pour l'année concernée. Référence : salaire annuel brut imposable divisé par 12 (en bas à droite du bulletin de salaire)